



12 heures de Mettet 12, 13 & 14 septembre 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Définition de l'épreuve.

Les « 12 heures de Mettet » ont le statut d'épreuve OPEN.

L'épreuve est composée des séries et/ou coupes des Championnats : BGDC et VW FunCup.

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du code Sportif international de la FIA, les prescriptions du RACB SPORT, les règlements sportifs et techniques composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats belges figurent à l'adresse suivante : www.racb.com
De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve : « 12 heures de Mettet »

3.2 Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium
RACB SPORT
Rue d'Arlon 53
B-1040 BRUXELLES (Belgique)
Téléphone : +32 22 87 09 11
Fax : +32 26 75 61 19
E-mail : sport@racb.com



-
- 3.3 Organisateur : Kronos Events SA
Rue des Pieds d'Alouettes 37
B-5100 Naninne (Belgique)
Téléphone : +32 81 63 23 80
Fax : +32 81 40 17 25
E-mail : races@kronosevents.be
- 3.4 Secrétariat et permanence : Jusqu'au jeudi 11 septembre 2014 à 18h00 :
Voir à Organisateur
Laurent Voogt +32 494 51 70 87
À partir du vendredi 12 septembre 2014 à 15h00 :
Circuit de Mettet.
- 3.5 Date et lieu de l'épreuve : 12, 13 & 14 septembre 2014
Circuit de Mettet – Belgique
- 3.6 Circuit : Circuit de Mettet – Belgique 2.300 m
Sens de la course : sens contraire des aiguilles de la montre.
- 3.7 Engagement : Conformément aux règlements des séries présentes
Clôture et paiement des droits simples : le 12 septembre 2014 à 12h00
- 3.8 Vérifications sportives : Suivant le timing en annexe
Lieu : Tour de Contrôle, Paddock inférieur.
- Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (laurent@kronosevents.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs
- Attention : les pilotes étrangers détenteurs d'une licence Nationale, doivent être en possession d'une attestation de leurs ASN les autorisant à participer à l'épreuve. Cette obligation ne doit pas être faite pour les détenteurs d'une licence Internationale.**
- 3.9 Vérifications techniques Suivant le timing en annexe.
Lieu : Paddock des séries.
- Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (laurent@kronosevents.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs
- 3.10 Tableau d'affichage officiel: Secrétariat – pied de la tour de contrôle.
-



3.11 Briefing : Suivant le timing en annexe

Ils auront lieu dans l'hospitality Kronos Events – Paddock inférieur

3.12 Parc fermé

Lieu : paddock inférieur – sortie Pitlane.

3.13 Durée des courses :

Suivant le timing en annexe du présent règlement.

Article 4. Officiels.

Promoteur du Meeting	Marc VAN DALEN Jean-Pierre MONDRON	Lic. 3063 Lic. 3062
<u>4.1 Direction de course :</u>		
Directeur de l'épreuve	Laurent VOOGT	Lic. 1426
Adjoint	Philippe GODET	Lic. 2411
Directeur de Course BGDC	Guy DUPONT	Lic. 1993
<u>4.2 Secrétariat du meeting :</u>		
	Valérie DE BACKER	Lic. 1991
	Nathalie DAUBREME	Lic. 3183
	Vanessa BOUCHAT	Lic. 3117
	Geneviève FORTHOMME (BGDC)	Lic. 3125
<u>4.3 Commissaires sportifs :</u>		
Président du Collège :	Denis DECLERCQ	Lic. 1745
Membres :	Ronald BARBIERE	Lic. 1954
	Jan DHONDT	Lic. 2385
Stagiaire	Loïc BACQUELAINE	Lic. 3022
<u>4.4 Commissaires techniques :</u>		
Délégué	Alain MARQUET	Lic. 2265
<u>4.5 Service Médical :</u>	Circuit de Mettet – Equipe BDA	
<u>4.6 Service de chronométrage :</u>	Quentin SULEAU (RIS Timing)	Lic. 3034
<u>4.7 Commissaires de piste :</u>		
Chef de file :	RACB - CNCR Georges HEYNEN	Lic. 2517
<u>4.8 Commissaires de stands :</u>		
Chef de File :	RACB - CNCS Jean-Marie BROHEE	Lic. 2964



<u>4.9 Responsable Sécurité :</u>	Jean-Marc PLARD	Lic. 2756
<u>4.10 Relations Concurrents :</u>	André POUSSEUR	Lic. 2094
	Iwan DELHEZ	Lic. 2929
	Michel DE BACKER	Lic. 2930
	Nicolas DUBOIS (BGDC)	Lic. 3036
	Michel DE RUYDTS (BGDC)	Lic. 2810

Article 5. Timing.

Le timing en annexe fait partie intégrale du présent règlement. L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code

5.1 Départs des épreuves. Les procédures seront données lors du briefing.

5.2 Ouverture du paddock. Vendredi 12 septembre 2014 à partir de 09h00.

Article 6. Assurance.

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière. Numéro de la police : 730.287.996 AXA.

Article 7. Divers.

7.1 La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 60 km/h.

7.2 En VW Fun Cup, il n'y a pas de fenêtres Pit Stop, les Bi-places doivent faire 21 arrêts avec minimum 15 minutes entre chaque arrêt.

7.3 Pour toutes les séries, le directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive Through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

7.4 Droit de réclamation : le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500 €
Droits d'appel : le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 2.000 €
Droit d'appel international : le montant du droit d'appel international (FIA) : 12.000 €

7.5 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.



7.6 Le nombre de voitures admises aux essais et aux courses organisées par le Participant est limité suivant la norme FIA ou RACB applicable.

7.7 Eclairage et numéros pour les 12 Heures :

Les numéros de course apposés sur les véhicules doivent être visibles en tout temps. Toute irrégularité sera sanctionnée par un arrêt obligatoire au stand jusqu'à réalisation complète de l'obligation.

Sont autorisés au maximum :

1. Deux phares longue portée d'un diamètre maximum de 160 mm et d'une puissance maxi de 55 Watts.
2. Deux phares anti-brouillard ou de route d'un diamètre maximum de 140 mm et d'une puissance de 55 Watts.
3. Deux phares de virage rectangulaire d'une surface maximum de 140 mm X 45mm et d'une puissance maxi de 55Watts.
4. La note technique emise par WRT concernant les rampes Type LED.

Les phares au Xenon sont proscrits ainsi que tout système permettant d'augmenter la puissance de l'éclairage. Si un autre système d'éclairage est autorisé pour les 12 heures, il sera défini par la publication d'un additif. L'usage intempestif des phares dits de longue portée est strictement interdit. Cet usage sera considéré comme un comportement anti-sportif.

L'emplacement des phares longue portée n'est permis que sur la barre avant, fixée sur les anneaux de fixation du capot. Un tendeur anti-vibrations est autorisé.

En aucun cas, il n'est autorisé d'éteindre les phares du véhicule lorsque celui-ci est en piste et que la procédure de nuit est ouverte. Tout constat sera suivi d'un rapport auprès du collègue des Commissaires Sportifs et sanctionné d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

L'usage des clignoteurs doit être strictement conforme au code de la route. Les clignoteurs indiquent l'endroit vers lequel vous vous dirigez et non l'inverse.

Sur piste, pendant les procédures de nuit, il faut au minimum deux points lumineux avant et un point lumineux arrière en fonction. Si une voiture roule sans cette obligation, elle sera obligée de rentrer dans son stand pour réparation.

Minimum un feu stop devra être en ordre de fonctionnement à tout moment de l'épreuve.

7.8 **Grille de départ des 12 Heures :**

La grille de départ sera constituée suivant le résultat des essais qualificatifs.

À la fin des essais qualificatifs, une SUPER 10 POLE de 20 minutes sera organisée afin de définir l'ordre de départ des 5 premières lignes. Si cette SUPER 10 POLE ne devait pas, pour quelque raison, être organisée, l'ordre de départ des essais qualificatifs sera conservé.



7.9 Désignation d'un chef Team

Chaque équipage désignera lors du passage au contrôle administratif un chef team de son choix, il sera seul habilité à représenter l'équipage auprès des officiels de l'épreuve. En VW Fun Cup, le chef Team peut être un pilote inscrit à l'épreuve.

7.10 La durée de conduite maximum, arrêts compris sera de trois heures. La durée totale de conduite par pilote sera de sept heures.

7.11 Voitures Guest et équipages

Des voitures « Corporate » pourront être acceptées sur demande, elles pourront déroger aux règles du temps de conduite des équipages. Les demandes devront être approuvées par le Promoteur en concertation avec le RACB Sport.

Visa RACB SPORT N° : C-M-MACC-025 en date du 12/08/2014